



DOSSIER DE PRESSE

Conseil national de l'industrie dédié à la planification écologique



Vendredi 23 juin 2023

Éditorial



Elisabeth BORNE
Première Ministre

La mobilisation de l'industrie est un enjeu crucial pour lutter contre le changement climatique dont on ressent déjà les effets. Personne ne peut plus contester l'urgence d'apporter des réponses à la crise climatique. La baisse des émissions de gaz à effet de serre n'est plus une option. Cela exige la mobilisation générale de tous les secteurs économiques dont l'industrie qui représente 18% des émissions de GES et tient donc une place importante dans l'objectif de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Le président de la République a fait de la planification écologique la priorité du second quinquennat. Les mois à venir seront donc ceux de l'accélération et de la concrétisation. Dans un contexte de tensions internationales et d'urgence climatique, l'importance de l'autonomie stratégique, de l'accélération de la transition écologique et de la montée en compétence des salariés figurent parmi les priorités de l'industrie française. Ensemble, nous devons nous mobiliser pour décarboner notre industrie. C'est pourquoi le plan d'investissement France 2030 accompagne l'innovation en finançant le développement de nouvelles technologies vertes et soutient le déploiement de solutions innovantes pour accélérer la transition vers une économie décarbonée et circulaire. Le projet de loi « industrie verte » répond à la double ambition de verdir nos industries existantes et à hisser la France au premier plan des leaders des technologies vertes.

C'est donc notre responsabilité commune de nous engager dans les industries d'avenir et de préparer les filières de demain. Le premier devoir de la puissance publique est d'accompagner les entreprises, les territoires et les salariés de tout secteur dans cette transition. Le Gouvernement a déjà mobilisé 1,2 Md€ dans le cadre de France Relance, 5,6 Md€ pour France 2030 et 2 milliards d'euros pour faire évoluer les compétences et former aux métiers d'avenir.

La transition écologique est aussi une chance pour l'industrie française et ses entreprises. Elle est porteuse de nouveaux marchés, de nouvelles opportunités. Les mentalités évoluent, et avec elles les comportements. Des progrès technologiques s'accomplissent chaque jour sous l'effet des mutations en cours et demain.

La formation est enfin un axe fondamental pour réussir la transition écologique et rendre notre économie plus compétitive, offrir des perspectives nouvelles aux salariés et recruter une main d'œuvre qualifiée au sein de l'industrie.

Sommaire

Éditorial.....	3
Sommaire	4
Le projet Industrie verte	5
La décarbonation de l'industrie.....	6
Contexte	6
Décarbonation des 50 sites les plus émetteurs	8
Engagements des 4 CSF les plus émetteurs	12
Stratégie CCS	13
Soutien à la décarbonation de l'industrie : lancement d'appels d'offres couvrant toute l'industrie	15
L'anticipation du foncier industriel.....	16
Le développement de l'emploi et des compétences dans l'industrie	17

Le projet Industrie verte

Faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe

La stratégie industrie verte s'inscrit pleinement dans le cadre de la planification écologique « France Nation Verte », conduite sous l'autorité de la Première ministre, pour réussir la transition écologique de notre économie et respecter nos engagements nationaux et internationaux, visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les objectifs du projet de loi « industrie verte »

Devenir leader des technologies vertes
Décarboner et verdir les industries existantes

Afin d'accélérer la décarbonation notre production, le projet de loi « industrie verte », présenté le 16 mai dernier en Conseil des ministres, s'articule autour de 4 leviers :

- Faciliter et accélérer l'implantation de sites industriels en France
- Financer l'industrie verte par la mobilisation des fonds publics et privés
- Favoriser les entreprises vertueuses dans toutes les interventions de l'Etat
- Former aux métiers de l'industrie verte

Les impacts économiques attendus d'ici 2030 :

23 Mds€ d'investissements | **40 000 emplois directs**

Pour répondre aux défis posés par l'urgence climatique, l'Etat et les filières industrielles sont pleinement mobilisés. Le Conseil national de l'industrie réuni le 23 juin, sous l'égide de la Première ministre, a présenté les principaux chantiers déjà mis en l'œuvre afin de verdir notre industrie :

- la décarbonation est aujourd'hui au cœur des stratégies industrielles avec le rendu des feuilles de route de décarbonation des principaux sites industriels et filières émetteurs, la mise en consultation de la stratégie de Captage et stockage du carbone (CCS), et de nouveaux appels d'offres via France 2030
- l'anticipation du foncier industriel pour faciliter l'implantation de sites décarbonés
- l'accompagnement des métiers et des compétences pour former une main d'œuvre qualifiée dans les domaines de la transition écologique et énergétique

La décarbonation de l'industrie

Contexte

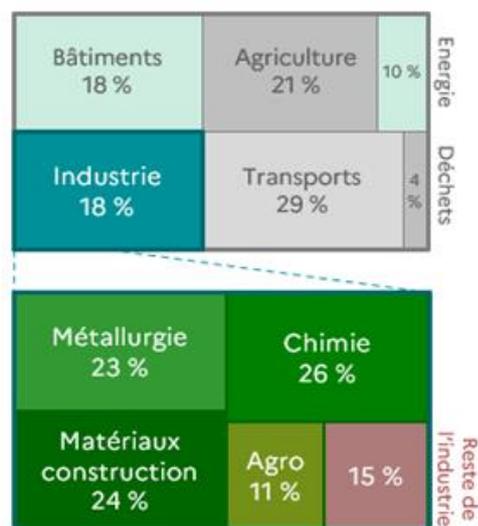
L'industrie a déjà engagé sa trajectoire de décarbonation

L'industrie est le **secteur économique qui a le plus décarboné** : **-50% depuis 1990**, avec une baisse due pour deux tiers aux investissements ciblés sur l'efficacité énergétique et pour un tiers à la désindustrialisation.

Toutefois, l'industrie concentre encore près de **20 % des émissions nationales**, et la poursuite du rythme de décarbonation actuel serait insuffisante pour tenir nos engagements multilatéraux et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le plan **France Relance** avait lancé des actions ambitieuses en matière de décarbonation. Une enveloppe dédiée avait permis de financer 240 projets lauréats et de réduire les émissions de l'industrie de -4,7 millions de tonnes de CO₂ par an.

Près de 85% des émissions proviennent de 4 secteurs

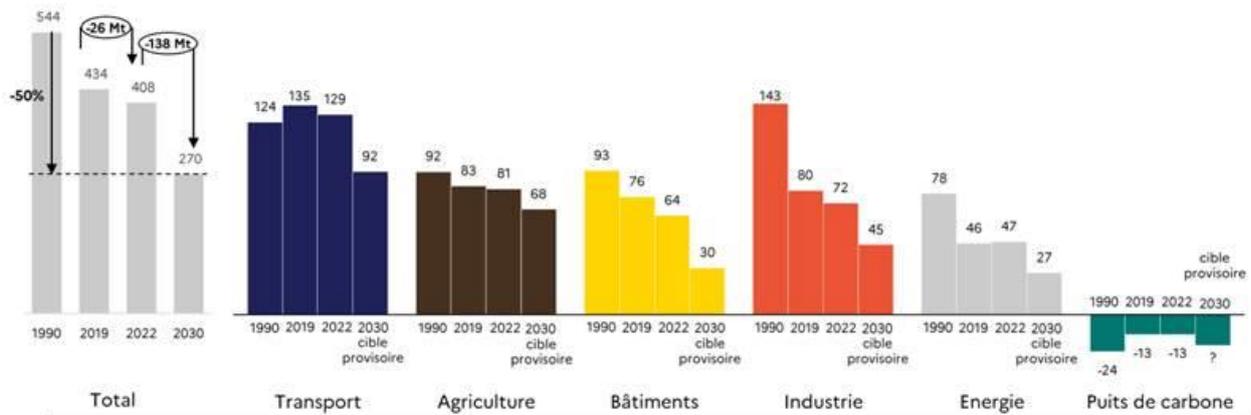


Les efforts doivent être accélérés pour tenir nos objectifs climatiques

Cet objectif européen, qui doit tracer le chemin vers la neutralité carbone en 2050 et assurer l'adaptation de notre société aux impacts du changement climatique, **sera décliné au travers de la troisième version de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC3)**, qui arrêtera la répartition des efforts entre les secteurs et les instruments de politique publique associés. Un point d'étape des travaux de planification écologique sera réalisé début juillet lors d'un **Conseil de Planification Ecologique avec le Président de la République**, ce qui permettra notamment de préparer les débats parlementaires à venir à l'automne autour de la programmation énergie-climat de la France.

Répartition de l'effort par secteur

Emissions annuelles domestiques de GES réalisées en 1990, 2019 et 2022, résultats provisoires des simulations 2030 (en MtCO₂e/an)



Préparation de la SNBC3 :

prévision des objectifs de baisses de gaz à effet de serre par secteurs, soumis à la concertation

L'État a fait de la décarbonation de l'industrie une politique prioritaire axée sur une stratégie de planification

→ Les 50 sites les plus émetteurs

En novembre 2022, le Président de la République a demandé au Ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, et à la Ministre de la Transition Énergétique, Agnès Pannier-Runacher, de négocier des trajectoires de décarbonation entreprise par entreprise avec les 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂, qui représentent près de 55 % des émissions industrielles. La décarbonation de ces sites industriels doit faire appel à un ensemble de leviers : technologies matures, efficacité énergétique, ainsi que des technologies de rupture telles que le recours à l'hydrogène et le captage et stockage de carbone.

→ Les autres sites soumis au « marché carbone »

Environ 600 installations industrielles sont soumises au « marché carbone » (c'est-à-dire soumis au **système européen d'échange de quotas d'émission**, dit « ETS »). Des efforts importants de décarbonation sont également nécessaires sur l'ensemble de ces sites industriels, principalement au travers de technologies matures et disponibles dès aujourd'hui : conversion de chaudières gaz en chaudières biomasse, électrification des procédés industriels, etc.

→ Le reste de l'industrie, aux émissions plus diffuses

Le reste de l'industrie représente environ un quart de ses émissions, dont près de 30 000 PME et ETI industrielles. Plusieurs dispositifs sont en cours de déploiement pour aider l'ensemble des PME industrielles à se décarboner, dans le cadre d'un partenariat entre opérateurs de l'État (ADEME, BPI, CCI et CMA), à travers des **programmes d'accompagnement et de conseil** (Diag Eco-Flux, Diag Décarbon'action, PACTE Industrie etc.) et des **dispositifs de financement** (Prêt Vert, garanties vertes, etc.).

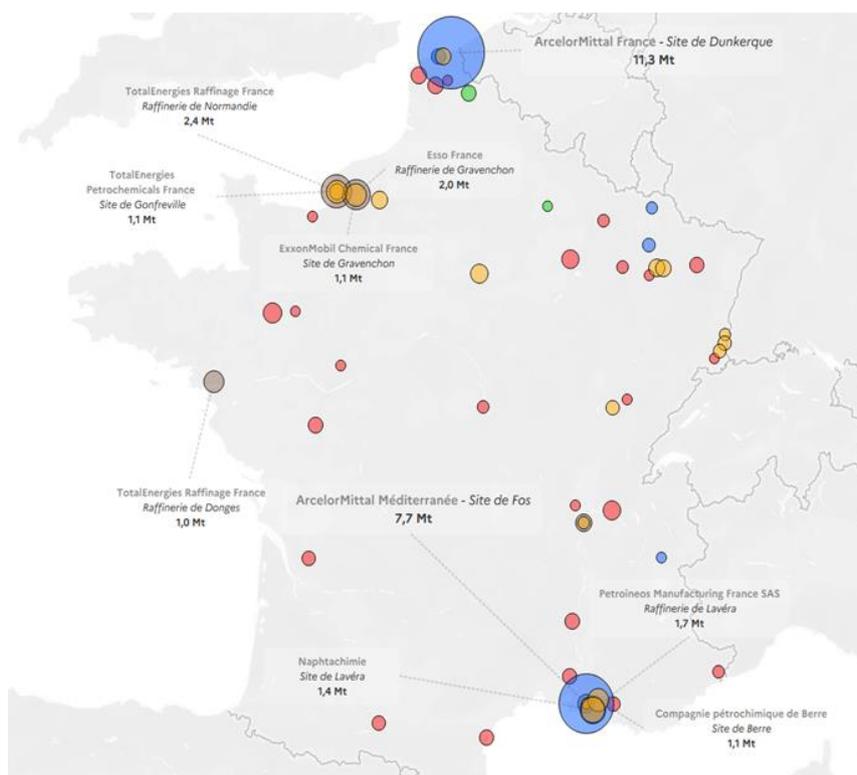
Décarbonation des 50 sites les plus émetteurs

Réduire les émissions des 50 sites les plus émetteurs : une étape clé pour la décarbonation de l'industrie

Le 8 novembre 2022, le Président de la République a réuni les 50 sites industriels les plus émetteurs et leur a demandé d'établir, en partenariat avec les services de l'Etat, des **trajectoires de décarbonation**. Le nouvel objectif, en conformité avec le plan européen Fit for 55, était de diviser par deux les émissions industrielles en dix ans et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Il s'agit d'une démarche donnant-donnant pour inciter les industriels à se doter d'une trajectoire climatique ambitieuse en échange d'un engagement de soutien financier massif de la part de l'Etat.

- Elle permet à l'Etat de planifier le déploiement des technologies de décarbonation sur toutes les grandes plateformes industrielles, en fonction des plans remontés par les entreprises.
- Elle permet aux entreprises qui le souhaitent de réduire les risques associés à leur plan de décarbonation en obtenant un engagement de l'Etat à soutenir financièrement leur projet, s'il est assez ambitieux, et à fournir les infrastructures nécessaires.



Les résultats de la planification écologique pour les 50 sites

Entre novembre et juin 2023, chaque site industriel a élaboré une **feuille de route** précisant les projets de décarbonation envisageables pour concrétiser ces objectifs. Ces feuilles de route identifient également les **conditions de succès des projets**, notamment en termes de soutien à l'investissement et d'accès à des infrastructures (capture et stockage de carbone notamment) et énergies décarbonées (électricité bas-carbone, hydrogène, biomasse, etc.).

Ces feuilles de route ont été élaborées en lien avec les experts de l'Etat au sein de la Direction générale des Entreprises, de la Direction Générale Energie Climat, de l'ADEME, qui ont pu vérifier le réalisme des hypothèses faites par les industriels et leur adéquation avec les grandes orientations de la planification écologique.

Ces 50 feuilles de route sont désormais achevées et pourront être concrétisées par la signature de « contrats de transition écologique » entre les industriels les plus émetteurs et l'Etat. Ces contrats concrétiseront la volonté de l'entreprise de s'engager sur une trajectoire de décarbonation et celle de l'Etat à soutenir ces efforts par le déploiement d'infrastructures et d'appels d'offres compétitifs pour des aides financières à la décarbonation.

Conçues à partir des données du terrain et d'une co-construction entre les entreprises, les filières et l'Etat, ces trajectoires apportent une contribution essentielle pour la calibration de la **stratégie française énergie-climat**, de la **stratégie nationale capture, stockage et utilisation du carbone (CCUS)** et de la **stratégie nationale hydrogène décarbonée**.

Elles ont notamment contribué à évaluer les besoins d'électricité, de capture de carbone, de biomasse et d'hydrogène pour la décarbonation de l'industrie et d'identifier les leviers les plus efficaces pour cette transition.

50 sites : Chiffres clés

-45% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030

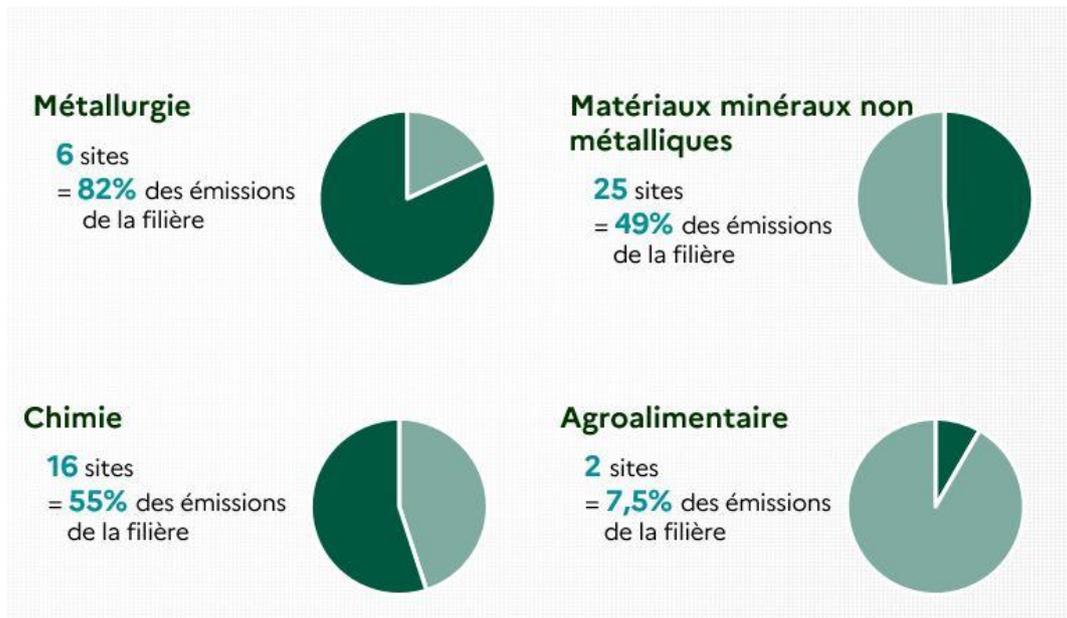
Neutralité carbone en 2050

+50Md€ d'investissements et coûts industriels pour atteindre ces objectifs

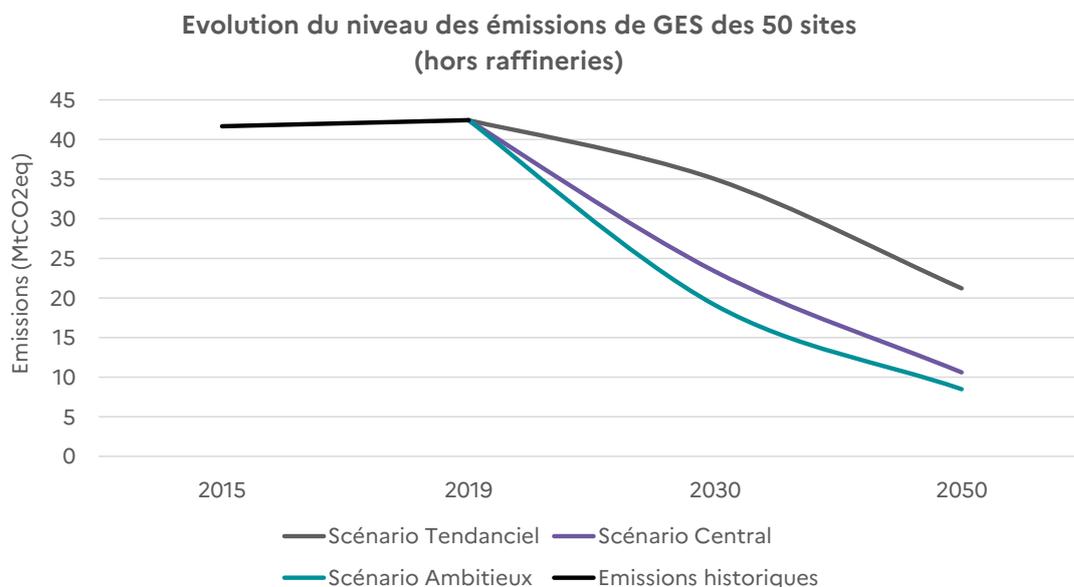
+30TWh de besoin d'électricité bas-carbone pour remplacer les énergies fossiles, produire de l'hydrogène bas-carbone et stocker le carbone.

+10TWh en énergie biomasse et déchets en remplacement d'énergies fossiles

50 sites : 55% des émissions industrielles, dans 4 filières principales

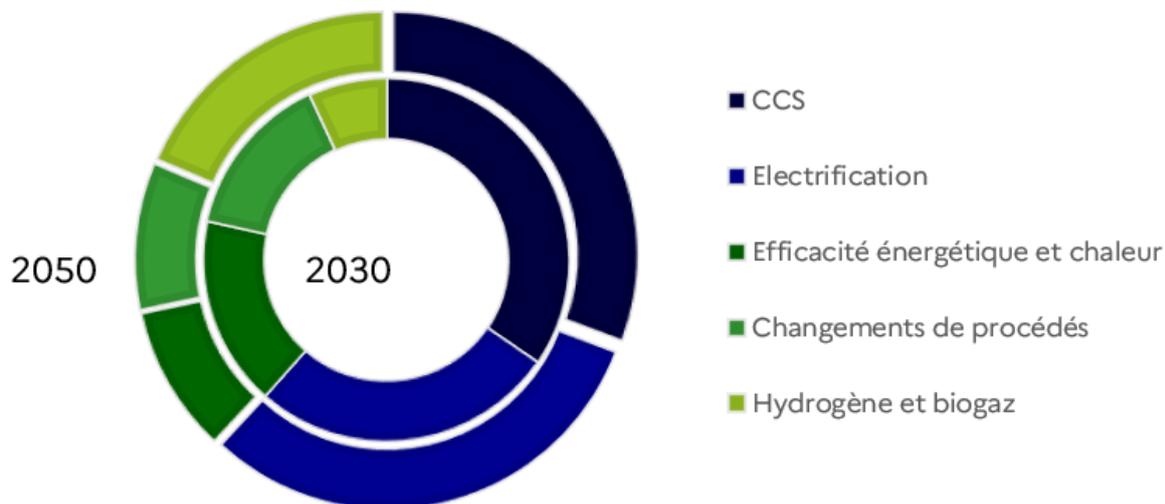


50 sites : une trajectoire cumulée de décarbonation atteignant - 45% d'ici 2030 dans un scénario central nécessitant soutien public et disponibilité d'énergie décarbonée



Le scénario tendanciel correspond à une trajectoire sans soutien public supplémentaire ni planification des infrastructures et technologies de décarbonation. Le scénario central désigne une trajectoire avec un soutien public significatif mais qui prend en compte de possibles contraintes sur le déploiement des infrastructures et technologies de décarbonation. Le scénario ambitieux correspond à une trajectoire réalisable sous conditions de disponibilité avant 2030 de l'ensemble des soutiens, des infrastructures, et des technologies nécessaires.

50 sites : les principaux leviers de décarbonation sont l'électrification et le captage de carbone (CCS), puis de nouvelles technologies énergétiques comme l'hydrogène



50 sites : des projets concrets à haut niveau d'ambition – quelques illustrations

Pour décarboner ses usines de chaux, qui génèrent du CO₂ du fait de la décomposition du calcaire dans le processus de production, le groupe Lhoist travaille, pour son site de Réty (62), sur un **projet de captage de CO₂ en sortie de cheminée**. Le gaz capté, une fois compressé et purifié, serait ensuite transporté vers une plateforme d'exportation à Dunkerque puis expédié pour être stocké géologiquement en mer du Nord.



Dans une démarche de développement durable, le groupe Roquette (leader mondial des ingrédients d'origine végétale pour les marchés de la nutrition et la santé), déploie son programme de décarbonation par la **mise en place d'une chaudière biomasse** pour substituer une partie de la consommation de gaz naturel de son site de Lestrem.



Sur le site de **Vicat à Xeuilley** (Grand Est), le Projet Argilor, en cours de réalisation, vise à **doter la cimenterie de moyens de production d'argiles activées**, à partir d'argiles issues du site et de combustibles essentiellement constitués de déchets des territoires. Ces argiles activées entreront dans la composition de ciments bas carbone proposés par la cimenterie courant 2024, et permettront un abattement de 30% des émissions du site.



Engagements des 4 CSF les plus émetteurs

Historique de la démarche d'engagement

En parallèle des travaux des 50 sites, les filières industrielles se sont également engagées dans une démarche d'élaboration de leur feuille de route de décarbonation à horizons 2030 et 2050 en accord avec les objectifs fixés. En consultant leurs adhérents et en recensant les leviers de décarbonation, les freins à lever, les moyens à mobiliser et les infrastructures à mettre en place, **les filières offrent une vision prospective et complémentaire à celle des sites et élargissent le périmètre de la démarche au tissu industriel diffus.**

Un travail de planification qui arrive à son terme

Les quatre comités stratégiques de filière (CSF) les plus émetteurs ont établi dans le temps imparti le travail de planification qui leur avait été demandé et sont maintenant prêts à partager publiquement leurs résultats. Après des mois d'analyses approfondies, de consultations et de collaboration étroite avec les acteurs industriels, les CSF ont finalisé leur feuille de route, qui offre une vision claire et ambitieuse pour l'avenir de chaque secteur. **Ces feuilles de route détaillées, qui établissent les objectifs, les leviers de décarbonation et les actions prioritaires, seront rendues publiques dans les semaines à venir.**

Niveau d'ambition des filières industrielles



Pour atteindre les objectifs de diminution de 50% des émissions à horizon 2030 et de 80% à horizon 2050 au sein des 17 000 entreprises agroalimentaires françaises, la **filière Agro-alimentaire** met en avant la réduction des hydrofluorocarbures dans la production du froid, l'efficacité énergétique et la substitution des combustibles fossiles.



La **filière Chimie** se donne pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 49% entre 2015 et 2030 et -84% à horizon 2050 dans un scénario ambitieux. Il s'agit pour cela de mobiliser l'ensemble des leviers disponible, notamment l'électrification, la biomasse, le CCS et l'hydrogène bas carbone.



Dans sa feuille de route, la **filière Ciment** répond aux enjeux d'un ciment décarboné et compétitif par l'amélioration de l'efficacité énergétique, la substitution des combustibles fossiles, la réduction du taux de clinker ainsi que des projets de capture du carbone, permettant de diviser de moitié les émissions de la filière.



La feuille de route de la **filière Mines et Métallurgie** fixe un cap de réduction de 34% d'émissions à horizon 2030. La décarbonation de cette filière reposera très largement sur les efforts d'Arcelor Mittal, Aluminium Dunkerque et Trimet, trois industriels représentant la quasi-majorité des émissions à abattre de la filière.



Les filières verre, tuiles et briques et chaux ont réalisé des feuilles de route avec des objectifs ambitieux, grâce à un changement de mix énergétique, une amélioration de l'efficacité ou encore la captation des émissions résiduelles. Ainsi, la filière verre vise une réduction de 42% de ses émissions à horizon 2030 et 93% à horizon 2050.

Stratégie CCS

Les technologies CCUS (captage, stockage, utilisation du CO₂) permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'inscrivent dans les solutions nécessaires pour respecter nos engagements dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

La France se dote d'une stratégie ambitieuse en matière de CCUS, destinée à être intégrée à la planification écologique.

Les feuilles de route des 50 sites nous enseignent que le CCS est une **technologie nécessaire pour diviser par deux les émissions industrielles en dix ans**. Après l'électrification des procédés industriels, c'est le second levier technologique de décarbonation en ordre d'importance. Le potentiel de CO₂ séquestré à horizon 2030 est estimé **entre 4 et 8 MtCO₂ par an**.

Au cœur de la stratégie française repose également le principe que **le CCS n'est pas une technologie pour maintenir le «business as usual»** : elle ne doit intervenir que pour les émissions résiduelles incompressibles, en l'absence d'autres solutions de décarbonation économiquement accessibles ou comme une solution de transition.

Les premières orientations de la stratégie sont les suivantes :

- **Une trajectoire de déploiement CCUS**, en termes de calendrier de mise en œuvre et de volumes d'émissions de CO₂ captées, reposant sur une priorisation par grandes zones industrielles : d'abord les grands ports industriels de Dunkerque, Le Havre et Fos-sur-Mer, puis Lacq/Sud-Ouest et Loire-Estuaire, et enfin Grand Est ;
- **Le gouvernement lancera un régime de soutien via des Contrats pour Différence (CCfD)** octroyés par appel d'offres pour soutenir les projets de décarbonation de l'industrie, notamment au service des projets de capture et de séquestration du carbone identifiés via l'exercice des 50 sites. Le dispositif sera prénotifié à la Commission européenne à l'automne 2023 et un premier appel d'offres sera lancé au premier semestre 2024 : la suite du calendrier d'appels d'offres sera programmée de manière transparente pour assurer la visibilité nécessaire aux industriels et investisseurs.
- **Un cadre pour les infrastructures de transport de CO₂** : celles-ci auront vocation à opérer dans un cadre régulé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Un partage du risque semble inévitable entre l'État, les exploitants d'infrastructures de transport du CO₂ et ses utilisateurs : différents dispositifs doivent donc être mis en œuvre, notamment la possibilité pour l'État d'apporter une forme de garantie aux futurs gestionnaires d'infrastructures sur les risques de volume ;
- **Une diversification des possibilités de stockage de CO₂** :
Le développement de stockages de CO₂ en France sera clé pour assurer la souveraineté et la compétitivité de la capture de carbone sur l'industrie française : le gouvernement lancera avant fin 2023 un appel d'offres pour des campagnes d'exploration géophysique et des tests d'injection de CO₂ dans des sites pilotes, avec de premiers tests en 2024/2025. Ces capacités de stockage pourraient en particulier se situer dans d'anciennes zones d'exploitation d'hydrocarbures. Le gouvernement

facilitera également l'appropriation de la filière CCS par le lancement d'une campagne d'information et d'échanges pour faciliter l'acceptabilité locale. En complément, le gouvernement continuera à nouer des partenariats avec ses voisins européens afin d'assurer des débouchés aux sites industriels.

- **La possibilité de valorisation du CO₂**, alternativement à son stockage, qui peut constituer un levier de décarbonation des secteurs de l'aviation et du maritime notamment.

Les acteurs sont invités à répondre aux questions suivantes d'ici le 29 septembre :

- Question 1 : La trajectoire de déploiement de CCUS présentée répond-elle aux besoins, en termes de répartition géographique et de calendrier ?
- Question 2 : Comment calibrer un mécanisme de CCfD pour répondre aux enjeux de décarbonation de l'industrie, et en particulier de déploiement de CCUS ?
- Question 3 : Comment soutenir le développement des infrastructures de transport du carbone capté avec un partage équilibré du risque entre l'Etat, les exploitants de l'infrastructure et les industriels ?
- Question 4 : A quelles conditions le déploiement de stockage de CO₂ sur le territoire national vous semble-t-il pouvoir être envisagé ?
- Question 5 : Quelle place donner à la valorisation du CO₂ ? Quels usages prioriser pour le CO₂ ?

Les modalités de contribution sont disponibles à l'adresse suivante (lien activé à partir de 10h le vendredi 23 juin) :

<https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/actualites/consultation-sur-la-strategie-nationale-ccus>

Soutien à la décarbonation de l'industrie : lancement d'appels d'offres couvrant toute l'industrie

1 Md€

avec les appels d'offres de France 2030 lancés en 2023 pour accélérer la décarbonation

Constat : Le soutien continu à la décarbonation de l'industrie depuis 2020 a permis, grâce à France Relance, de soutenir 241 projets qui devraient réduire de 4,7 MtCO_{2eq} par an les émissions de l'industrie d'ici 2030. Pour atteindre un objectif réhaussé de réduction des émissions industrielles d'ici 2030, il convient de prolonger ces dispositifs de soutien aux technologies matures de décarbonation et de les compléter par des soutiens à des projets de plus grande ampleur et utilisant des technologies encore à un stade de développement précoce.

Trois appels d'offres (AO) sont aujourd'hui ouverts, dont deux nouveaux appels d'offres qui sont publiés ce jour dans le cadre de France 2030 :

Appel d'offres	Objectif	Seuils de projets	Date des relèves
appel d'offres BCIAT	Accompagner l'industrie dans la production de chaleur à base de biomasse notamment des chaudières et générateurs d'air chaud.	12 000 MWh/an de production thermique minimale 30 M€ de subvention max (50 M€ pour réseaux de chaleur et de froid)	28 septembre 2023
appel d'offres DECARB-IND	Soutenir les procédés de décarbonation pour des projets d'ampleur intermédiaire	3 M€ d'investissement minimum 30 M€ de subvention maximum	12 décembre 2023
appel d'offres DECARB-IND+	Soutenir les grands projets industriels de décarbonation ou d'efficacité énergétique	50 M€ d'investissement minimum 200 M€ de subvention maximum	12 décembre 2023

Les cahiers des charges sont accessibles sur la plateforme de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie>

L'anticipation du foncier industriel

2000 ha de foncier à mobiliser rapidement pour accompagner la réindustrialisation

La forte dynamique de réindustrialisation que connaît la France depuis 6 ans risque de se heurter à la tension grandissante sur la disponibilité de foncier adapté pour des activités industrielles, dans un contexte de sobriété foncière grandissante.

La France doit donc se doter d'un stock stratégique de foncier industriel à la hauteur des enjeux de la réindustrialisation. Pour cela, deux leviers prioritaires ont été identifiés dans le cadre des travaux du projet « Industrie verte » : (i) mettre à disposition des sites pré-aménagés pour accueillir de nouvelles implantations et (ii) réhabiliter des friches industrielles. Les trois mesures ci-dessous visent à les actionner.

Mobiliser le Fonds Vert pour réhabiliter plus de friches industrielles

La réhabilitation des friches industrielles représente un gisement important de foncier, mal connu et trop peu exploité, qui pourrait permettre de localiser plus facilement les nouvelles implantations industrielles. Le cahier des charges Fonds Vert sera modifié pour mieux accompagner les projets de réhabilitation de friches visant à permettre l'implantation de nouvelles activités industrielles.

Accompagner la mobilisation de foncier sur les grands ports maritimes

Les Grands Ports Maritimes (Dunkerque, Fos-sur-mer, Le Havre, ...) constituent une réserve de foncier particulièrement stratégique pour des usages industriels, en raison de leur connexion avec les grands flux logistiques mondiaux. Afin d'accueillir de nouvelles implantations, jusqu'à 1300ha de foncier doivent y être pré-aménagés afin d'accueillir de nouvelles activités industrielles.

Préparer 50 sites pour accueillir des implantations industrielles

Afin d'accompagner la mise à disposition de sites prêts à accueillir des activités industrielles, c'est-à-dire pré-aménagés et où les démarches administratives ont été anticipées, des financements doivent être proposés. Aux côtés de l'Etat et des collectivités, la Banque des territoires va investir d'ici à 2027 1Md€ pour l'industrie verte.

Le développement de l'emploi et des compétences dans l'industrie

L'industrie est confrontée à de forts enjeux sur le sujet de l'emploi et des compétences. Elle doit être au rendez-vous de la transition écologique et énergétique et en particulier de sa nécessaire décarbonation. Après au moins trois décennies de destruction d'emplois industriels, la France s'engage désormais dans une nouvelle phase pour retrouver sa souveraineté productive. Celle-ci ne pourra advenir sans une stratégie résolue sur les emplois et les compétences

Au regard de ces différents constats, les secteurs industriels doivent relever un triple défi :

- **Renforcer l'attractivité des métiers et renforcer l'offre de service du Service Public de l'Emploi à l'égard du secteur industriel ;**
- **Orienter davantage l'effort de formation vers les enjeux de transitions écologique et numérique ;**
- **Accompagner les filières et les entreprises** pour leur permettre de faire face aux différentes mutations.

1. Étendre le plan « viviers de recrutements » à une douzaine de métiers-clés de l'industrie

En octobre 2022, le ministère du Travail a lancé la phase 2 du plan de réduction des tensions de recrutement. Chaque agence Pôle emploi constitue un groupe de demandeurs d'emploi, disponibles immédiatement, ayant intéressés pour occuper un emploi dans un métier donné et ayant les compétences indispensables à l'exercice du métier ou en capacité de les exercer moyennant une adaptation rapide (formations préalables à l'embauche).

Depuis octobre, ces viviers ont été expérimentés sur 23 métiers de l'hôtellerie-restauration, du transport de voyageurs et de marchandises et de la santé et action sociale. Dans le cadre du projet de loi « Industrie verte », **ces viviers vont désormais être étendus à 12 métiers-clés de l'industrie¹, identifiés comme particulièrement en tension dans quasiment tous les bassins**

¹ Conduite d'équipement de production alimentaire / conduite d'équipement d'usinage / chaudronnerie-tôlerie / montage-assemblage mécanique / opération manuelle d'assemblage tri ou emballage / installation – maintenance d'équipement industriels et d'exploitation / soudage manuel/ conduite d'équipement de conditionnement / câblage électrique et électromécanique / réalisation de menuiserie, bois et tonnellerie / peinture industrielle / ajustement et montage de fabrication.

d'emploi industriels. Une dizaine de métiers complémentaires ont été en outre ciblés dans certaines régions.

Cette nouvelle organisation favorise une meilleure anticipation et réactivité aux besoins de recrutement des entreprises et d'assurer une meilleure adéquation des profils présentés aux offres collectées. En 2022, 28% des embauches de plus d'1 mois dans l'industrie sont passées via Pôle Emploi, soit environ 185 000 offres pourvues. Grâce à cette nouvelle organisation, nous visons plus et mieux.

2. Orienter l'effort de formation dans le développement des compétences d'avenir de l'industrie à travers le plan France 2030 et le FNE-Formation

L'AMI Compétences et métiers d'avenir de France 2030

Le Plan France 2030 permet de soutenir l'innovation face aux grands défis de notre temps, de la recherche fondamentale, au développement et jusqu'à l'industrialisation. Dans ce cadre, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir » (CMA) a été lancé le 16 décembre 2021 pour répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir, en particulier ceux liés à la transition écologique. Il s'agit d'un dispositif interministériel, piloté par le secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et doté d'un budget total de 2.5 milliards d'euros pour une durée de 5 ans.

A ce jour, l'AMI CMA s'est déployé en trois premières vagues de projets (de diagnostics et de formation) pour un total de 792 M € de subventions. Presque la moitié de ces financements ont été alloués à des dispositifs innovants de formation dans l'industrie (industrie décarbonée, filière hydrogène, batterie et véhicules électriques). Pour la deuxième saison qui s'ouvre en juin 2023, une enveloppe de 700 M € est prévue pour poursuivre la transformation de l'appareil de formation tant initiale que continue au service de la décarbonation de l'économie.

Le FNE-Formation

Le FNE-Formation est un dispositif d'aide à la formation qui permet d'aider toutes les entreprises éligibles à renforcer les compétences de leurs salariés. En 2022, 138 000 entreprises industrielles ont eu recours à ce dispositif en 2022 pour 9 200 stagiaires formés, soit un total de 84 M€. Les entreprises industrielles représentent plus du tiers des bénéficiaires de ce fonds.

Le FNE-Formation se réoriente en 2023 et cible en priorité le financement de formations permettant d'accompagner les transitions écologiques et numériques. Ces formations pourront ainsi à la transition énergétique des modes de production, à l'adaptation à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement ou encore liées aux conséquences de la crise de l'énergie.

3. Accompagner les entreprises industrielles pour faire face aux mutations

Les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Objets d'une contractualisation et d'un co-financement par l'État², conçus et pilotés avec les partenaires sociaux dans le cadre d'un dialogue social constructif, les engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) permettent d'accompagner branches, filières et secteurs d'activité pour anticiper les effets des mutations économiques, technologique ou écologiques sur les emplois, les métiers et les compétences. Ils comportent à la fois un volet d'étude et de diagnostic très opérationnel qui permet d'établir précisément les besoins en compétences de demain et d'évolution de l'offre de formation, le cas échéant, à une échelle territoriale. Ils se déclinent sous forme de plan d'actions et d'outillage RH à destination des salariés et des entreprises

Actuellement, 15 EDEC constituent le cœur des feuilles de route emploi-compétences déclinées au sein des 19 Comités stratégiques de filières – CSF représentés au CNI. L'automobile, le nucléaire, le gaz ou encore la filière électricité à titre d'exemple sont des filières couvertes par un EDEC.

Les EDEC ont déjà permis de montrer que peu de nouveaux métiers à court terme émergeront, mais que 5 *macro-compétences* indispensables seront à renforcer dans l'industrie et irrigueront de futurs dispositifs de formation :

- Les savoirs dans les domaines de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité, et de l'environnement – QHSE,
- La conception (conception de process ou de modes opératoires),
- La définition de la faisabilité et de la rentabilité d'un projet en incluant la dimension environnementale,
- La réalisation d'une veille sur les technologies et les réglementations,
- La maîtrise des caractéristiques des matières et matériaux.

Les ingénieurs, chercheurs, techniciens supérieurs et agents de maîtrise feront partie des métiers les plus recherchés en termes de volume.

Le dispositif Transitions collectives (Transco)

Co-construit avec les organisations syndicales et patronales, le dispositif Transitions collectives a pour but d'aider les employeurs et les salariés à faire face aux mutations qui peuvent impacter le modèle et l'activité de leur entreprise, en favorisant la mobilité des salariés positionnés sur des métiers fragilisés.

² Le budget global des EDEC conduits dans les secteurs industriels s'élève à 25 616 300,75 € ; le cofinancement du ministère du travail correspond à un montant total de 9 182 128,75 € (financement dans le cadre du PIC et hors PIC).

Un exemple de reconversions collectives

La Gigafactory de batteries électriques de Douvrin

Le site de Stellantis Douvrin produit des moteurs thermiques. Une décroissance de ses activités est programmée pour fin 2025 du fait de la transition écologique engagée par le constructeur.

Sur ce même site, va s'installer la première Gigafactory française de batteries électriques portée par la société ACC (Stellantis / Total / Mercedes) avec une première production de batteries planifiée pour 2023. À horizon 2025 et sur le seul site de Douvrin, environ 400 personnes auront initié une reconversion professionnelle sur le territoire notamment vers l'activité de fabrication de batteries électriques.

Ce projet doit permettre la reconversion d'une part importante des salariés du site de Douvrin vers l'industrie des batteries. A cet effet, Stellantis mobilise le dispositif de Transitions collectives dans un cadre dérogatoire, afin de permettre la prise en compte de modules de formation non assortis d'une certification à ce jour s'agissant d'un métier nouveau et autoriser une part plus importante du temps de la formation en entreprise que ce qu'autorise le droit commun.

C'est un projet structurant, le centre de formation sera ouvert à des salariés d'entreprises sous-traitantes mais également de demandeurs d'emploi sur le territoire. C'est un projet qui mobilise fortement les entreprises et l'ensemble des acteurs du territoire. Les premiers salariés entrés dans le centre de formation apprennent un nouveau métier, dans un cadre de travail très différent, démontrant ainsi que des reconversions professionnelles sont porteuses de sens.

En 2023, ce sont 130 salariés qui s'engageront dans une formation de reconversion vers l'industrie des batteries (et 300 personnes en 2024). La prise en charge par l'État dans le cadre du dispositif de Transitions collectives s'élève à 850 000 € en 2023.

4. L'engagement de l'industrie en faveur de la mixité de genre

Le 8 mars dernier, le **collectif IndustriELLES**, a été officiellement relancé par Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie et avec Frédérique Le Grèves, Présidente STMicroelectronics France en première marraine d'IndustriELLES.

Initiative créée en 2019 par Agnès Pannier-Runacher, au sein du Conseil national de l'industrie, ce collectif a pour objectif de mobiliser des acteurs de l'industrie pour agir en faveur de la mixité de genre.

Aujourd'hui, le collectif s'agrandit et recrute de nouveaux profils, hommes et femmes, dans les entreprises sur l'ensemble du territoire afin de constituer un vivier d'Ambassadrices et Ambassadeurs de la mixité, de mentors ou de « role models », prêts à lutter contre les stéréotypes de genre, à changer à l'image de l'industrie auprès des jeunes filles et des femmes afin d'agir pour l'égalité femme homme et la féminisation de l'industrie.

Pour en savoir plus ou pour devenir membre du collectif IndustriELLES, la page du site Internet est disponible [ici](#).

Contacts presse

Cabinet de la Première ministre

communication@pm.gouv.fr 01 42 75 50 78

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr 01 53 18 41 13

presse@industrie.gouv.fr 01 53 18 46 19

Ministère du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion

sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr 01 49 55 31 27

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr 01 40 81 78 31

presse.mt@transports.gouv.fr 01 40 81 12 28

sec.presse@collectivites-territoriales.gouv.fr 01 40 07 21 74

Ministère de la Transition énergétique

presse.mte@climat-energie.gouv.fr 01 40 81 13 25